

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 119 G : subvention (10.000 euros) et convention avec l'association « Droits devant !! » pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants.

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution au titre de l'année 2017 d'une subvention de fonctionnement, dans un cadre conventionnel annuel d'objectifs, à l'association « Droits devant !! » pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association « Droits devant !! » (70341), 47 rue de Dantzig (15^{ème}) une convention annuelle d'objectifs dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité (2017_03053), au titre de l'exercice 2017. Le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 10.000 €.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 €, est imputée au chapitre 65, rubrique 584, article 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO